

Le 31 janvier 2023

N/Réf.- RE/FV

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le jeudi 9 février 2023 à 19 heures, pour délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- 1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023
- 1/2 – Aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Validation de la programmation 2023 du Contrat de Ville

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Dénomination d'une voie publique – Rue Jeanne Parmentier

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Convention de partenariat – Renouvellement d'un Point Relais Particulier Emploi (PRPE)
- 6/2 – Adoption du règlement intérieur du Relais Petite Enfance

7 – ECOLE/ENFANCE

- 7/1 – Modification des horaires d'entrées et sorties de l'école maternelle « Le Petit Prince »

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Actualisation des tarifs des Bons Loisirs Adolescents
- 8/2 – Convention LEA avec la CAF – M'Café

- 8/3 – Règlement intérieur accueil de loisirs M'Café
8/4 – Piscine – Modification du forfait « leçons adultes »

9 – MUSIQUE – CULTURE

- 9/1 – Participation de la Ville au projet OPUS

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Rudy ELEGÉEST
Maire de Mons en Barœul
Conseiller au bureau
de la Métropole Européenne de Lille

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

1/1 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires. Il doit comporter les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 est donc présenté en annexe. Il reprend différents éléments de contexte général, présente une analyse rétrospective de la situation budgétaire de la Ville ainsi qu'une prospective inscrite dans sa stratégie financière et tenant compte du contexte lié à la gestion de la crise sanitaire.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

1/2 – AIDE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

Dans notre pays, chaque Français consomme aujourd'hui près de 150 litres d'eau par jour, soit trois fois plus qu'il y a 30 ans. Seuls 7 % de notre consommation totale sont réservés à la boisson et à la préparation des aliments. L'eau consommée a un coût, tant économique qu'écologique, notamment sur les écosystèmes existants. Il convient donc d'en limiter la consommation et d'économiser cette ressource naturelle précieuse.

Afin d'associer et de soutenir les familles monsoises désirant s'engager dans cette démarche d'économie de la ressource, la Ville de Mons en Barœul propose de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales (cuves de collecte d'eaux pluviales de toitures, aériennes ou enterrées avec leurs accessoires de raccordement) en leur attribuant une aide financière spécifique.

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de prise de conscience en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau potable qui vise à :

- aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau,
- lutter contre le développement du moustique tigre et la transmission du risque lié aux arbovirus (dengue, chikungunya, zika),
- aider à adapter nos comportements aux changements climatiques.

Un foyer de 4 personnes recueillant l'eau pluviale pourrait limiter de 40 % sa consommation d'eau potable si l'eau de pluie qui ruisselle sur les toits était collectée dans les gouttières puis récupérée pour les usages ménagers (arrosage des plantations principalement ou chasse d'eau).

La commune versera au bénéficiaire le montant de l'aide financière après présentation du dossier complet mentionné ci-après.

Les conditions d'attribution précisées dans un règlement sont les suivantes :

- les attributions seront traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles (avec inscription sur liste d'attente lorsque le montant sera atteint). Il est proposé au conseil municipal de fixer une enveloppe de 6 000 € pour 2023, première année du dispositif sachant que ce dispositif est prévu pour s'inscrire dans la durée,
- les demandes seront limitées à une demande par foyer,

- les récupérateurs d'eau de pluie concernés par cette mesure sont les systèmes qui permettent de collecter et stocker l'eau de pluie issue des gouttières de toit. Sont également pris en compte les équipements annexes tels que pièces de raccordement, robinet, socle et couvercle mais sont exclus les dispositifs de surpression ou de relevage,
- il devra s'agir d'un système de récupérateur d'eau, neuf ou d'occasion, vendu par un professionnel, disposant d'un point de vente physique (pas d'achat sur internet), avec une facture en français au nom du demandeur,
- le demandeur devra être majeur et domicilié à Mons en Barœul (résidence principale) et signer une charte sur l'honneur concernant l'usage du récupérateur d'eau et de l'eau recueillie (annexée à la présente délibération),
- le demandeur devra justifier d'un espace d'installation adéquat (schéma d'installation à fournir),
- l'aide est forfaitaire et est définie selon le barème suivant :
 - o une aide de 60 € pour un équipement de plus de 200 litres et de prix d'acquisition supérieur à 150 €,
 - o une aide de 120 € pour un équipement de plus de 400 litres et de prix d'acquisition supérieure à 300 €,
 - o une aide supplémentaire de 25 € est accordée si la cuve est issue de matière recyclée.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le dispositif décrit ci-dessus pour une entrée en vigueur pour des achats à partir du 1^{er} mars 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'instruction et l'attribution des aides à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie,
- d'imputer les dépenses correspondantes à cette aide à l'acquisition au budget principal de la ville – Fonction 92823 – Compte 6574.

L'enveloppe financière, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, est fixée à 6 000 €.

Annexe à la délibération 1/2 en date du 9 février 2023 relative à la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

La présente charte a pour objet de définir les engagements du bénéficiaire liés à l'attribution d'une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

En signant la présente charte, **je m'engage sur l'honneur à :**

- **Utiliser l'eau de pluie récupérée** pour mon usage ménager et/ou l'arrosage des plantations, conformément à l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
- **Ne pas revendre le récupérateur d'eau « subventionné » dans les trois ans** suivant la signature de la présente charte. Il est rappelé que le détournement de l'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé ». (article 314-1 du code pénal).

A Mons en Baroeul, le

Nom – Prénom :

Signature

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

2/1 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2023 DU CONTRAT DE VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville d'agglomération signé le 23 février 2015, pour la période 2015 – 2020, prorogé jusqu'en 2023,

Considérant que les habitants des quartiers éligibles à la Politique de la Ville, rencontrent plus de difficultés d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la parentalité et à la santé que le reste de la population,

La Ville de Mons en Barœul s'engage, au travers d'un appel à projets annuel lancé dans le cadre du Contrat de Ville, pour accompagner des projets qui répondraient aux orientations de la Politique de la Ville, soutenues par l'Etat, la Région, le Département, la CAF et la MEL.

Le contenu de la présente délibération est l'aboutissement d'un travail collaboratif entre les services de la Ville et les partenaires institutionnels qui a permis, au terme de l'instruction, de proposer un certain nombre de projets soumis à la validation du présent conseil municipal.

Lancé à la fin du mois de juillet 2022, l'appel à projets est le cadre dans lequel les projets peuvent émerger dès lors qu'ils visent :

- le soutien de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés ainsi que la valorisation de leurs compétences et expériences,
- la mobilisation en faveur de la jeunesse via le soutien à l'exercice de la citoyenneté, à l'implication dans la vie locale, à la lutte contre le décrochage scolaire...,
- le soutien à la parentalité, que cela relève de démarches d'accompagnement individuelles ou collectives,
- le partage de la ville et l'appropriation des espaces culturels afin de faciliter le contact et la rencontre avec l'Autre,
- l'accès des habitants à la prévention des conduites à risques et addictives et la promotion de la santé, notamment pour ce qui concerne l'accès aux soins, la nutrition, la santé mentale, la pratique d'une activité physique régulière...

Des rencontres se sont tenues avec le tissu associatif local pour préparer cette programmation 2023, notamment en mettant en exergue les effets et les résultats des projets conduits en 2021 et 2022, à partir desquels les partenaires locaux ont estimé qu'il était pertinent d'esquisser des perspectives pour l'année 2023.

A la date du 15 octobre 2022, 22 projets ont été déposés sur la plateforme dématérialisée, « Démarches Simplifiées ». La période d'instruction, qui a duré environ trois mois, a mobilisé de nombreux acteurs, notamment des élus de la Ville de Mons en Barœul qui se sont réunis pendant 4 demi-journées pour rencontrer et échanger avec l'ensemble des porteurs de projets et prendre connaissance, dans le détail, du contenu de leurs projets. La mobilisation croisée de l'ensemble de ces acteurs, mise en place spécifiquement dans le cadre du Contrat de Ville, a permis d'arrêter une proposition d'accompagnement financier pour 13 projets, dont le détail des moyens mobilisables au titre de la Politique de la Ville est présenté en annexe.

Neufs projets n'ont pas été retenus cette année, ils concernaient tous des projets portés par des associations (6 étant extérieures à la Ville) dont les propositions d'intervention sur le territoire de Mons en Barœul n'ont pas convaincu l'ensemble des financeurs. Quant aux projets retenus, ils concernent toutes les thématiques du Contrat de Ville et vous sont présentés, de façon synthétique en annexe.

Dans la mesure où tous les projets sont co-instruits, seuls ceux bénéficiant d'un avis favorable de la part des financeurs sollicités bénéficieront d'une subvention. Concernant le soutien financier de la Ville, il fait l'objet d'une convention passée avec l'association porteuse, qui précise les modalités de suivi des projets et de versement de la subvention, sous la forme d'un acompte de 70 %, dès notification, puis d'un solde de 30 % après réception et analyse du bilan de l'action réalisée. Les dépenses seront imputées au compte nature 6574, ventilées dans les différents chapitres fonctionnels 92025, 92422 et 92026.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat, au titre de la programmation de la Politique de la Ville, pour les projets présentés dans le tableau joint en annexe, et d'engager les actions bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs,
- inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets et attribuer les subventions aux associations dont les montants sont indiqués dans le tableau de programmation joint en annexe, colonne « Financement proposé au titre de la Politique de la Ville ».
- signer les conventions financières avec chaque porteur de projet afin d'acter des modalités de versement de la subvention en 2023, sous la forme d'un acompte et d'un solde,

- solder la subvention des projets accompagnés dans le cadre de la programmation 2022, au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.

POLITIQUE DE LA VILLE
PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DES PROJETS - ANNEE 2023

Thématique	Nom du projet	Porteur	Montant prévisionnel du projet	Financement proposé au titre de la Politique de la Ville			Synthèse	
				Etat (Contrat de Ville, FIPDR...)	Ville de Mons en Baroeul	Région		
Mobilisation en faveur de la Jeunesse	School Sessions	Imagine	18 884 €	3 116 €	7 272 €		Action reconduite	Action qui s'adresse aux collégiens et lycéens (seconde) pendant les vacances scolaires pour soutenir les parents pour qu'ils prennent leur place dans l'éducation de leurs enfants et aider les élèves décrocheurs ou pas, repérés par les collègues et les entretiens avec les familles, à reprendre pied dans la scolarité en offrant un accompagnement renforcé durant les vacances scolaires.
	Orientation, le dédic	Imagine	16 870 €	4 870 €	4 870 €		Action reconduite	Action qui vise à accompagner deux groupes de 10 à 15 jeunes, pour faire des ateliers de découverte de soi, de découverte des métiers et des formations pour les accompagner dans leurs choix d'orientation.
	Punch Cam 2	Azimuths	23 048 €	5 151 €	5 151 €		Action reconduite	Action qui vise à éveiller l'esprit critique d'un groupe de jeunes en les initiant à diverses techniques de prise de son/véo et de montage pour réaliser une série de vidéos traitant de sujets divers et variés liés à l'actualité locale avant de les diffuser via divers canaux. Elle doit également servir à accompagner ces jeunes dans l'acquisition de nouvelles compétences valorisables pour leur insertion socio professionnelle.
	Orchestre au collège	Ville de Mons en Baroeul	16 438 €	6 179 €	6 179 €		Action reconduite	Action qui permet à des adolescents du Collège Rabelais de s'initier à la pratique musicale contemporaine. Encadrés par des professeurs du conservatoire de musique, les adolescents fréquentant les studios du complexe culturel Allende deux fois par semaine, ce qui permet entre autre de faire découvrir ce lieu de diffusion culturelle et de le démystifier auprès des plus rétifs.
SousTotal Mobilisation en faveur de la Jeunesse			75 240 €	19 316 €	23 472 €	- €		
Accompagnement Social	Espace Famille Monsois	Ville de Mons en Baroeul	49 032 €	13 862 €	13 862 €		Action récurrente	Action qui donne lieu à plusieurs temps forts répartis tout au long de l'année : - une semaine de la petite enfance proposée aux familles de tout le territoire monsois, - des ateliers à destination des familles du quartier prioritaire.
	Du sport dans les assiettes	Imagine	10 354 €	6 539 €	1 635 €		Action nouvelle	Action qui vise un public adulte/seniors ne pratiquant pas d'activité sportive. Le projet consiste en la mise en place de séances de sport une fois par semaine entrecoupé de séances de nutrition/cuisine afin d'amener un public éloigné à modifier des habitudes de vie, à prendre plaisir à reprendre du sport en petits collectifs, à redécouvrir les lieux pour réaliser du sport sur le territoire et in fine, à s'insérer dans des associations sportives du territoire.
	Ecrivain Public	Les Mots pour l'écrire	6 000 €	4 800 €	1 200 €		Action nouvelle	Action qui consiste en l'animation de permanences d'écrivain-e-s publics à Mons en Baroeul. Les écrivain-e-s publics reçoivent gratuitement des habitant-e-s ayant des difficultés avec la lecture et l'écriture, pour réaliser des démarches administratives, juridiques et socio-professionnelles.
SousTotal Accompagnement social			65 386 €	25 201 €	16 697 €	- €		
Participation des Habitants et Partage de la Ville	Le jeu au service du lien social et de la réappropriation des espaces publics	Les Potes en Ciel	6 000 €	3 000 €	3 000 €		Action reconduite	Action de lien social et d'épanouissement au service des habitants, la pote Mobile va à la rencontre des habitants et co-crée les conditions d'appropriation d'un espace public avec eux, en privilégiant le jeu et en élaborant les ingrédients permettant de poser des conditions de vie paisibles au sein d'un micro quartier (Bourgnogne).
	Le sport mon engagement	Destin Sensible	30 000 €	8 750 €	8 750 €		Action nouvelle	Action centrée sur la pratique sportives, développée autour de la lecture et la production d'images significatives. Ce projet s'inscrit dans une démarche citoyenne, celle qui permet de donner à chacun les clefs d'appropriation d'un langage, une démarche de formation et d'approches sociales novatrices dans un monde d'images.
	La Boite à Outils	Imagine	17 220 €	10 752 €	2 688 €		Action nouvelle	Action qui consiste à accompagner les habitants du Nouveau Mons à participer à des ateliers bricolage au sein du centre social pour : - développer leur compétence manuelle, revaloriser le travail manuel et réaliser des expériences de création inhabituelles - créer des temps d'échange au sein des familles et entre les habitants du quartier par des ateliers participatifs - donner des clefs aux habitants pour entretenir leur foyer qui a été ou va être concerné par le renouvellement urbain - créer un collectif de bricoleurs - impulser des volontés de réappropriation de l'espace public en se saisissant d'outils tels que le FTU
	Imagine ton dimanche autrement	Imagine	20 446 €	8 988 €	2 247 €		Action nouvelle	Action qui vise à proposer aux familles, aux habitants du quartier, des temps en famille en dehors du domicile 2 dimanches après-midis par mois sur la période hivernale. Outre des activités, il est attendu que des familles s'en saisissent en mettant en place notamment des découvertes culturelles accessibles. Ce projet est enfin l'occasion de travailler avec un collectif d'habitants à la mise en place de propositions d'actions qu'ils puissent gérer en autonomie en se saisissant notamment d'outils tels que le PIC
	Le bal des monstres	Ville de Mons en Baroeul	21 784 €	14 943 €	3 050 €		Action nouvelle	Action qui vise à mobiliser différents publics autour de l'organisation d'un grand bal participatif sur la thématique des monstres et de la peur. Le Centre Social Imagine, la bibliothèque du Fort de Mons et la salle Allende proposeront chacun leur tour des actions artistiques, amenant toutes à la réalisation d'un défilé "monstres" mais très joyeux qui se clôturera par un grand Bal le 25 mars 2023, dans le cadre de la journée de la Petite Enfance.
	Le Projet d'initiative Citoyenne	Imagine	8 000 €		4 000 €	4 000 €	Action récurrente	Action qui permet d'accompagner des habitants dans la réalisation de projets sans qu'ils aient besoin pour cela de se constituer en association. Géré par un comité de gestion composé d'acteurs associatifs et d'habitants, le PIC est un moyen pour accompagner et financer des projets locaux en matière d'animation, de découverte culturelle et patrimoniale ou encore d'échanges de savoirs faire....
SousTotal Participation des Habitants et Partage de la Ville			103 450 €	46 433 €	23 735 €	4 000 €		
TOTAL GLOBAL POLITIQUE DE LA VILLE 2023			244 076 €	90 950 €	63 904 €	4 000 €		

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

3/1 – DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE - RUE JEANNE PARMENTIER

Jeanne Brouet, s'engage dans la résistance dès la première guerre mondiale en rejoignant le réseau dirigé par Louise de Bettignies et Léonie Vanhoutte.

Elle épouse ensuite Emile Parmentier, modelleur mécanicien sur bois, originaire de Valenciennes.

Après quelques années à Paris, la famille Parmentier revient à Lille à la fin des années 30.

Un peu avant le début de la deuxième guerre mondiale, Jeanne Parmentier reprend le « café de la Mairie » à Mons en Barœul.

Lorsque l'armée allemande occupe la ville de Lille, Jeanne s'engage, à nouveau, dans la résistance. Le « café de la Mairie » devient un lieu d'accueil de soldats prisonniers évadés ou d'aviateurs qui cherchent à rejoindre l'Angleterre.

Elle reçoit, après la guerre, la Médaille de la liberté par le gouvernement américain suite à son rôle au Bureau des Opérations Aériennes (BOA).

Jeanne Parmentier est également impliquée dans la naissance de La Voix du Nord. Elle participe à la fabrication des premiers exemplaires du journal alors clandestin, dont plusieurs numéros ont été ronéotés à Mons en Barœul, dans le grenier du « café de la Mairie ».

Elle est dénoncée et arrêtée en 1943. Elle a vécu des années très difficiles dans les camps. Elle en est revenue vivante mais particulièrement amoindrie. Elle s'est éteinte le 18 août 1955.

En hommage à cette figure féminine monsoise de la résistance, il est proposé au conseil municipal de préciser la dénomination de la rue Parmentier comme suit :

Rue Parmentier dédiée à Jeanne Parmentier - résistante Monsoise - 1897/1955.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

6/1 – CONVENTION DE PARTENARIAT – RENOUELEMENT D'UN POINT
RELAIS PARTICULIER EMPLOI (PRPE)

La FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) est un partenaire dans le cadre de l'activité des assistantes maternelles de Mons en Barœul et de la mise en œuvre du forum des assistantes maternelles.

Il s'agit aujourd'hui de la seule fédération labellisée par la CAF du Nord afin de mettre en place des actions à destination de ces professionnels de l'emploi à domicile.

Depuis le 15 décembre 2016, la FEPEM et la Ville de Mons en Barœul ont construit un partenariat afin de mettre en place un point relais au sein du Relais Petite Enfance (RPE), permettant à l'animatrice de ce service d'avoir accès à des outils spécifiques et des animations.

Ainsi, la FEPEM propose à la ville de renouveler son partenariat.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- apporter une information et des conseils fiables et de qualité pour tous les habitants Mons en Barœul (particuliers employeurs, salariés ou demandeurs d'emploi), concernant les questions liées à l'emploi à domicile,
- faciliter la rencontre entre les besoins des habitants et la demande d'emploi de proximité, par la mise en relation entre employeurs et salariés potentiels,
- favoriser le développement local par la création de nouveaux emplois déclarés,
- valoriser et professionnaliser les métiers relevant de l'emploi à domicile, dans une perspective d'emploi durable et de renforcement du lien social.

Dans le cadre de ce partenariat, la FEPEM s'engage à :

- accompagner par ses conseils et son expertise les services de la commune,
- animer une réunion annuelle d'information auprès des agents concernés,
- mettre à la disposition de la commune des outils sur les caractéristiques de l'emploi à domicile et différents supports d'information (Talk spirit, flyers, fiches pratiques actualisées...),
- participer à des événements organisés par la Ville.

Dans le cadre de la convention, la Ville s'engage à :

- apporter une information de premier niveau sur l'emploi à domicile, sur la base des ressources mises à disposition transmis par Particulier Emploi,
- favoriser un accès Internet pour permettre aux usagers de naviguer sur les sites références de l'emploi à domicile (Particulieremploi.fr, Net-particulier.fr, Fepem.fr...),
- faciliter le rapprochement entre les (futurs) particuliers employeurs et (futurs) salariés,
- qualifier les contacts sollicitant le point relais et établir un suivi statistique sur la base des indicateurs transmis par la FEPEM.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat d'un Point Relais Particulier Emploi (PRPE) avec la FEPEM.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

6/2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance a ouvert ses portes, en septembre 2016, sous l'intitulé de Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

Dans le cadre de la politique petite enfance, la ville de Mons en Barœul entretient un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales. La convention relative à la prestation de service en est l'expression pour cette structure.

Ainsi, afin d'assurer la mise en œuvre de ce service municipal de manière cohérente au niveau éducatif et fonctionnel, tout en respectant nos obligations contractuelles liées à la prestation de service, un règlement intérieur du Relais Petite Enfance est élaboré.

Ce règlement intérieur permet de poser un cadre clair à destination des familles, des assistant(e)s maternel(le)s mais également pour le service petite enfance dans le cadre de ses relations avec les Monsois. Chaque participant ou acteur du Relais Petite Enfance devra respecter ce règlement intérieur.

Les notions de bienveillance, de bienveillance et de respect du rythme de l'enfant ont déterminé le contenu de ce règlement ainsi que les obligations législatives et contractuelles auxquelles un établissement du jeune enfant doit faire face.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement intérieur du Relais Petite Enfance,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour régler toutes les démarches administratives pour sa mise en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

7/1 – MODIFICATION DES HORAIRES D'ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE MATERNELLE « LE PETIT PRINCE »

Vu l'article L521-3 du code de l'éducation autorisant le Maire de la commune, après avis de l'autorité scolaire responsable, à modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales,

Vu les horaires des écoles de Mons en Barœul définis comme suit pour permettre aux parents d'amener et de rechercher leurs enfants tout en respectant le règlement des écoles :

Temps d'enseignement des écoles monsoises			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30	de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30	de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30	de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vu les demandes de la Directrice de l'école maternelle « Le Petit Prince », des directeurs des écoles élémentaires Montaigne et Provinces et de l'association des parents d'élèves, pour une modification des horaires d'ouverture de l'école maternelle afin de permettre aux familles de récupérer plus facilement les enfants scolarisés aux écoles Montaigne et Provinces.

Considérant le résultat de la consultation des familles réalisé par l'école « Le Petit Prince » et le souhait majoritairement exprimé de :

- modifier les horaires de l'école,
- les retarder de 10 minutes.

Considérant le vote du conseil d'école du 24 janvier 2023 pour la proposition de nouveaux horaires ci-dessous,

Considérant l'intérêt des enfants, des fratries et la facilité d'organisation des parents.

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier les horaires d'accueil des élèves à l'école maternelle « Le Petit Prince » comme suit :

Matin			Après-midi		
Ouverture des grilles	Début des cours	Fin des cours	Ouverture des grilles	Début des cours	Fin des cours
8h30 à 8h40	8h40	11h40	13h30 à 13h40	13h40	16h40

- d'autoriser Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

8/1 – ACTUALISATION DES TARIFS DES BONS LOISIRS ADOLESCENTS

Le M'Café est un lieu d'accueil du public 11-17ans. Son activité se décompose en deux temps :

- le temps périscolaire avec des accueils de jeunes en mode « projet »,
- le temps extrascolaire avec la mise en place d'un ALSH.

Pour participer aux activités du centre Adolescents, les jeunes doivent acheter des Bons Loisirs Adolescents. Leur coût est fonction du Quotient Familial de l'année en cours.

Cette délibération a pour objet de procéder à une actualisation des tarifs des prestations des services jeunesse pour les accueils des adolescents conformément aux règles de tarification proposées par la CAF du Nord.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à actualiser le coût des Bons Loisirs Adolescents selon le barème suivant pour une application à compter du 13 février 2023, date de début des vacances scolaires d'hiver :

Quotient Familial	Tarifs BLA
0 à 369	1,00 €
370 à 499	1,50 €
500 à 700	1,80 €
700 à 810	2,00 €
811 à 1000	2,20 €
1001 à 1250	2,50 €
Supérieur à 1 250	2,70 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à définir le nombre de BLA pour les activités adolescents selon les catégories suivantes :
 - forfait accueil libre pour l'année scolaire, (périscolaire)
 - accueil libre vacances scolaire demi-journée,
 - sortie à la demi-journée,
 - sortie à la journée complète,
 - stage de découverte,
 - soirée/événementiel, (périscolaire)
 - séjour – projet. (périscolaire)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

8/2 –CONVENTIONNEMENT L.E.A. AVEC LA CAF – M'CAFE

L'activité extrascolaire du M'Café ne bénéficie plus du dispositif expérimental Lieux d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP). Cet accueil devient un ALSH classique à destination des adolescents.

Le coût horaire de ces activités est donc encadré par la convention LEA avec la CAF selon le tableau ci-dessous.

Quotient Familial	TYPE D'ACCUEIL / ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR ALSH EXTRASCOLAIRE			
	Accueil matin (2h)	Accueil après-midi (4h)	Accueil Journée (8h)	Séjours Accessoires
0 – 369 €	0.25	0.13	0.25	0.22
De 301 à 369 €	0.25	0.13	0.25	0.25
De 370 à 430 €	0.38	0.19	0.38	0.25
De 431 à 460 €	0.38	0.19	0.38	0.30
De 461 à 499 €	0.38	0.19	0.38	0.36
De 500 à 570 €	0.45	0.23	0.45	0.45
De 571 à 600 €	0.45	0.23	0.45	0.52
De 601 à 640 €	0.45	0.23	0.45	0.56
De 641 à 700 €	0.45	0.23	0.45	0.58
Participations familiales supplémentaires (repas, sorties...) compris	Non	Non	Non	Non

Il est proposé au conseil municipal :

- d'exclure les frais de restauration, de sortie et goûter du coût de l'activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire d'informer annuellement la CAF de toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

8/3 – REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS M'CAFE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la fin du dispositif expérimental Lieux d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) de la CAF régissant une partie du fonctionnement du M'Café ;

Considérant la nécessité d'approuver le présent règlement intérieur pour un meilleur fonctionnement de l'Accueil de Loisirs M'Café ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs M'Café, comme joint en annexe et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires en vue de son application.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

8/4 - PISCINE – MODIFICATION DU FORFAIT « LEÇONS ADULTES »

Vu l'arrêté du 7 septembre 2016 fixant les dispositions techniques applicables aux piscines ;

Vu la délibération du 30 juin 2022 fixant la tarification du forfait « leçons adultes » à la piscine.

Considérant, la décision d'effectuer à partir de 2023, une seule vidange par an au lieu de deux, suite à la hausse sans précédent par son ampleur et sa rapidité du coût de l'énergie et afin de limiter la consommation d'eau.

Considérant, que le tarif du forfait « leçons adultes » est calibré au semestre « inter-vidange » et que la décision de faire une seule vidange annuelle a un impact sur le nombre de séances de leçons adultes.

Il est proposé au conseil municipal de :

- fixer le tarif de la « leçon adultes » à 6,00 € à compter du 17 avril 2023,
- permettre sa vente pour les périodes de vacances scolaires à vacances scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

9/1 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET OPUS

Suivant ses objectifs de démocratisation de la culture et de développement durable des quartiers par la cohésion sociale, la Métropole Européenne de Lille a soutenu, entre 2017 et 2022, le dispositif DEMOS, un projet socio-éducatif qui a permis l'accès à l'éducation artistique des enfants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de huit communes partenaires, dont la ville de Mons en Barœul.

Construit en étroite collaboration avec les collectivités, le champ social et les établissements d'enseignement musical (écoles de musique et conservatoires), le projet DEMOS est devenu un véritable outil d'émancipation et d'inclusion sociale par le biais de la musique. Un nouveau projet est proposé par l'Orchestre National de Lille à partir de 2023, il s'agit de l'Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale (OPUS).

Cette action permettra la continuité des objectifs tenus dans DEMOS :

- faire évoluer la relation des enfants aux apprentissages : gain net des capacités et de la concentration, goût de l'effort, rigueur et assiduité,
- améliorer la confiance en soi des élèves,
- favoriser un regard positif porté par les familles et l'encadrement éducatif,
- développer l'écoute de l'autre, le vivre ensemble, la créativité et l'expressivité.

OPUS s'appuiera sur une équipe d'intervenants artistiques formée pendant les six dernières années qui assurera la transmission de cette pédagogie innovante et basée sur la pratique collective. Il entend relever quatre objectifs majeurs :

- lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale,
- proposer un dispositif complémentaire des institutions existantes,
- contribuer au développement personnel des jeunes,
- créer une dynamique territoriale innovante.

Comme DEMOS MEL, OPUS concernera une centaine d'enfants à l'échelle de la métropole. Ils formeront un orchestre de type symphonique. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en octobre dernier auquel la Ville de Mons en Barœul a répondu favorablement. Ce projet intègre le programme du Contrat de Ville.

Forte de l'expérience DEMOS et convaincue de l'intérêt et de l'utilité sociale de ce projet, véritable outil d'émancipation par le biais de la musique au service des enfants des milieux populaires, la Ville de Mons en Barœul, en lien avec le Centre Social Imagine, souhaite participer au projet OPUS pour les années 2023, 2024 et 2025.

Ainsi, 10 enfants dont les familles sont adhérentes du Centre Social Imagine, se réuniront chaque semaine au Centre Social pour l'apprentissage de la musique (cuivres), du chant et de la danse. La participation financière s'élèvera à 6 000 €/an et prendra la forme d'une subvention au projet versée à l'Orchestre National de Lille. Une subvention de 5 000€/an sera également versée au Centre Social Imagine pour la prise en charge des heures que le personnel du Centre Social consacrera à la préparation et au suivi de ce projet.

Il est proposé au conseil municipal de valider la participation de la Ville au projet DEMOS et d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention de partenariat définissant les modalités de fonctionnement du projet avec la MEL, le Centre Social Imagine et l'Orchestre National de Lille. Les crédits nécessaires au versement de la participation financière seront inscrits aux budgets des exercices 2023 à 2025 à l'article fonctionnel 9233 – Action Culturelle, compte nature 6574 – Subvention.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

15 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision du 28 novembre 2022 – Décision de préemption

Décision de préemption du bien situé 5 rue Marcel Pinchon d'une superficie totale de 294 m² d'un montant de 116 000 €.

Décision du 12 janvier 2023 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école Anne Frank

Demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DSIL 2023, en vue de participer au financement des travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle Anne Frank.

La demande de subvention s'élève à 501 892 €, représentant 19,10 % du coût total de l'opération estimé à 2 627 365 € HT.

Décision du 12 janvier 2023 – Demande de cofinancement dans le cadre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone » de la MEL pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école Anne Frank

Demande de subvention auprès de la MEL au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone en vue de participer au financement des travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle Anne Frank.

La demande de subvention s'élève à 500 000 € représentant 19,03 % du coût total de l'opération estimé à 2 627 365 € HT.

Décision du 24 janvier 2023 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour les travaux mise en accessibilité du local M'Café et de la maison de la petite enfance Camille Guérin

Demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DSIL 2023 en vue de participer au financement des travaux de mise en accessibilité du local M'Café et de la maison de la petite enfance Camille Guérin.

La demande de subvention s'élève à 23 837,20 €, représentant 40 % du coût total des travaux estimé à 59 593 € HT.

Décision du 26 janvier 2023 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour les travaux de réfection de la salle de sports des Provinces

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 en vue de participer au financement du projet de réfection de la toiture et du système de production d'énergies renouvelables de la salle de sports des Provinces, sise rue du Languedoc à Mons en Barœul.

La demande de subvention s'élève à hauteur de 166 140 €, représentant 80 % du coût total de l'opération estimé à hauteur de 207 675 € HT.

Décision du 30 janvier 2023 – Convention d’occupation précaire relative au 178 rue Jean Jaurès

Convention d’occupation précaire consentie à un particulier pour l’occupation de la maison située 178 rue Jean Jaurès à Mons en Barœul, moyennant une redevance mensuelle de 500 €.

La convention est conclue à compter du 15 février 2023 au 31 mai 2023.

Décisions prises en matière de marchés publics

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il a exercé la délégation qu’il a reçue du conseil municipal en application de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour attribuer les marchés suivants :

MARCHES DE TRAVAUX					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFÉRIEURS A 5 382 000 € HT					
Travaux bâtiments communaux 2022	Lot n°6 : Menuiserie agencement banque d'accueil (avenant 1)	20/06/2022	AGENCEMENT HUS	852,73 €	1 023,28 €
Avenant au marché de travaux de rénovation de l'école La Paix - aménagement d'un restaurant scolaire	Lot n°9: menuiseries intérieures (avenant 6)	17/11/2022	SAS METRANOR	2 163,53 €	2 596,24 €
	Lot n°1: gros oeuvre (avenant 7)	28/11/2022	TOMMASINI CONSTRUCTION	4 585,53 €	5 502,64 €
	Lot n°14: bâtiments provisoires (avenant 5)	30/11/2022	ALGECO SAS	17 889,30 €	21 467,16 €
	Lot n°7: cuisine (avenant 4)	30/11/2022	COFRINO SA	852,01 €	1 022,41 €
	Lot n°13: VRD et aménagements provisoires (avenant 6)	22/12/2022	SAS GDTP	7 546,48 €	9 055,78 €

Effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public rue Jean Jaurès	Avenant n°2	05/12/2022	INEO HAUTS DE France	7 905,75 €	9 486,90 €
Travaux d'aménagement de cellules commerciales et de services dans la résidence Europe	Lot n°1 : Gros œuvre Démolition (avenant 1)	07/12/2022	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION NORD	15 179,60 €	18 215,52 €

MARCHES DE SERVICES

Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
MARCHES ENTRE 25 000 € ET 40 000 € HT					
AMO pour la mise en place d'un marché public d'entretien maintenance du dispositif de vidéoprotection existant	(centrale d'achats de la MEL)	15/11/2022	SDCT	4 852,50 €	5 823,00 €

MARCHES SUPERIEURS A 40 000 € HT ET INFERIEURS A 90 000 € HT

Prestation de suivi des désordres de la structure du Fort de Mons - avenant n°1		18/10/2022	GRIF groupement de recherche d'ingénierie et de formation	2 500,00 €	3 000,00 €
Prestation de suivi des désordres de la structure du Fort de Mons - avenant n°2		10/11/2022	GRIF groupement de recherche d'ingénierie et de formation	1 200,00 €	1 440,00 €

MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 215 000 € HT

Prestations de transports collectifs avec chauffeurs 2023-2024	Lot n°1: transports scolaires - classes découvertes	07/12/2022	KEOLIS NORD	26 500,00 € (maximum annuel)	29 150,00 €
	Lot n°2: transports scolaires - activités sportives et culturelles	07/12/2022	VOYAGES CATTEAU	30 500,00 € (maximum annuel)	33 550,00 €

	Lot n°3: transports d'enfants - activités jeunesse	07/12/2022	SARL CARS DELGRANGE/S ARL FLANDRIA CARS/SARL DELTOUR AUTOCARS ET VOYAGES	40 000,00 € (maximum annuel)	44 000,00 €
	Lot n°4: transports d'adultes (aînés)	07/12/2022	VOYAGES CATTEAU	10 000,00 € (maximum annuel)	11 000,00 €
Accord cadre de fourniture de végétaux	Lot n°1 : arbres	infructueux			
	Lot n°2: arbustes	04/01/2023	SARL SOCIETE DES PEPINIERES CHATELAIN	Montant maximum de l'accord-cadre 30 000 € HT	
		04/01/2023	FLORE'ANDOL E		
		13/01/2023	SARL HAMEAU		
MARCHES SUPERIEURS A 215 000 € HT					
Marchés de services de prestations d'assurances pour la Ville et le CCAS	Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes	07/11/2022	GROUPAMA NORD EST	Part Ville: 37 814,40 € Part CCAS: 3 935,82 €	44 867,43 €
	Lot 2 : assurance des responsabilités et risques annexes		PNAS NORD ASSURANCES SERVICES/ARE AS DOMMAGES	Part Ville: 8 870,36 € Part CCAS: 631,93 €	10 467,50 €
	Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes		SMACL	Part Ville: 28 550,11 € Part CCAS: 3 863,81 €	39 613,42 €
	Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité		CABINET YVELIN/GROU PAMA PJ	Part Ville: 1 397,17 € Part CCAS: 679,83 €	2 355,32 €
	Lot 5 : assurance protection fonctionnelle des agents et des élus		SMACL	Part Ville: 6 119,40 € Part CCAS: 1 097,40 €	8 026,00 €

Prestation de gestion de l'EAJE de la galerie Europe (avenant 4)		28/11/2022	LA MAISON BLEUE	29 930,98 €	35 917,18 €
Mission de médiation sociale sur le quartier du Nouveau Mons élargi		07/12/2022	CITEO ADEM N	122 572,00 €	147 086,40 €
Prestation de gestion du multi accueil résidence de l'Europe		17/12/2022	LA MAISON BLEUE	560 296,68 € (sur 4 ans)	560 296,68 €
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo		22/12/2022	SARL ATELIERS O-S ARCHITECTES / HDM INGENIERIE / BATISERF / SARL SOLENER / ECKEA ACOUSTIQUE	523 050,00 €	627 660,00 €

MARCHES DE FOURNITURES

Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
MARCHES ENTRE 25 000 € ET 40 000 € HT					
Fourniture et livraison de colis des aînés 2022		17/11/2022	LES DUCS DE GASCOGNE	accord cadre avec maximum à 35 000 € HT	
MARCHES SUPERIEURS A 40 000 € HT ET INFERIEURS A 90 000 € HT					
MARCHES SUPERIEURS 215 000 € HT					
Avenant n°13 au marché d'extension du dispositif de vidéoprotection		22/12/2022	ERYMA	8 768,54 €	10 522,25 €